

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue à la salle du Conseil municipal., le lundi 11 janvier 2021 à compter de 19h.

**A laquelle sont présents :**

Monsieur André Henri, maire  
M. Michel Prince  
Mme Christine Marchand, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Claude Caron, conseiller  
M. Jonatan Roux, conseiller  
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi, sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 par voix de huis clos et de téléconférence.

**LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

## **2. ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
5. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
6. Adoption des comptes à payer ;
7. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
8. Rapport des comités ;
  - 8.1 Remerciement des citoyens
  - 2.2 Retour sur les paniers de Noël
  - 8.3 Acceptation des comités 2021
9. Administration ;
  - 9.1 Demande de projet étudiant
  - 9.2 Embauche du comptable M. Serge Leblanc pour l'année 2021
  - 9.3 Embauche Avocat année 2021
  - 9.4 Suivi des étapes pour l'annexion du chemin Dupuis.
  - 9.5 Demande de Marquis Henri branchement électricité pour cabane à sucre
  - 9.6 Adoption du règlement 293 sur le traitement des élus.
  - 9.7 Suivi du dossier des archives municipales
  - 9.8 Dossier Photocopieur
10. Aqueduc et égouts ;
11. Sécurité publique ;
  - 11.1 Renouvellement de l'entente et paiement à la croix rouge
  - 11.2 Résolution pour le transport adapté Roulibus
12. Voirie ;
  - 12.1 Demande de la subvention pour la voirie locale
  - 12.2 Rapport de l'inspecteur
13. Urbanisme et environnement ;
  - 13.1 Embauche d'une firme pour la mise à jour des règlements
14. Loisirs et culture ;
  - 14.1 Résolution demande au Fond Arthabaskien
15. Affaires diverses ;
  - 15.1 Autorisation de payer les cotisations suivantes : ADMQ, COMBECQ, FQM, COPERNIC, PG  
SOLUTION, QUÉBEC MUNICIPAL, CRSBP, SPAA, CUISINE COLLECTIVE, PRÉVENTION SUICIDE, COTISATION HAUT RELIEF.SIUCQ.
  - 15.2 Correction de la résolution 2012-06-098 quant à l'embauche du concierge
16. Liste de la correspondance ;
  - 16.1 VARIA
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

## **2021-01-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Prince conseiller,  
Appuyé par le Gilles Gosselin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-002 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 décembre 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claude Caron conseiller.  
Appuyé par Christine Marchand conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Claude Caron demande que la résolution relative au dossier de cession d'un immeuble par Monsieur M. Michel Lequin en faveur de la municipalité, soit transmise à Me Guylaine Gagnon notaire, dans les plus brefs délais, afin que soit radié le plus tôt possible l'hypothèque qui le grève.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-003 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ADOPTION DU BUDGET 2021.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 14 décembre 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Prince, conseiller.  
Appuyé par Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	3982.67\$
DAS mensuel :	3924.62\$
Bell Mobilité	74.50\$
Sogetel	570.55

**2021-01-004 6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **62 503.32 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Marchand conseillère appuyé par Michel Prince conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 135.15
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 789.47
3	Visa Desjardins (achats divers)	563.94
4	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
5	Société Canadienne des postes (distribution calendrier)	76.15
6	Alain Boulet (trappeur)	70.00
7	DGK inc. (calendrier)	1 532.05
8	Imprimerie Héon & Nadeau (calendrier)	1 572.86
9	N. Faucher Entrepreneur Électricien (divers travaux)	4 193.14
10	Madeleine Shank (location source)	10.00
11	Camp Beauséjour (entente service loisirs)	1 200.00
12	Bell Mobilité inc. (décembre)	74.50
13	Buropro (décembre)	761.09
14	Desroches Groupe Pétrolier (décembre)	1 081.09
15	Entretien Général Lemay (décembre)	2 650.17
16	Excavation Marquis Tardif inc. (décembre)	20 507.71
17	Eurofins Environex (décembre)	407.01
18	Gesterra (novembre & décembre)	5 964.81
19	Sogetel (décembre)	285.26
20	Vivaco Groupe Coopératif (décembre)	14.84
21	Réseau Biblio - CRSBP (livre perdu)	41.60
22	André Henri, maire	935.00
23	Michel Prince, conseiller	388.52
24	Christine Marchand, conseillère	388.52
25	Laurent Garneau, conseiller	388.52
26	Claude Caron, conseiller	388.52
27	Jonatan Roux, conseiller	388.52

28	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
29	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (barrière d'eau)	438.16
30	Fondation Marie-Pagé (don)	100.00
31	La Capitale (janvier)	981.39
32	Sogetel (janvier)	285.29
33	Total du salaire de la D.G. :	3 982.67
34	Total des salaires & déplacements :	8 490.79
	<b>TOTAL :</b>	<b>62 503.32 \$</b>

**7. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;**

**8. RAPPORT DES COMITÉS ;**

**8.1 LIVRAISON DE GÂTERIES AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS.**

Remerciement les aînées pour les gâteries reçues avant Noël de la part de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, Amies des aînées et de l'épicerie du Coin.(54) boîtes de gâteries ont été livré.

**8.2 RETOUR SUR LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL**

Madame Christine Marchand remercie énormément les généreux donateurs pour les paniers qui étaient généreusement garnis. Des remerciements sont transmis aux bénévoles qui ont apporté leur aide à la confection des paniers de Noël.

Madame Marchand fait également mention qu'une collaboration a été convenu avec Les Hauts Reliefs et la Croix Rouge pour donner deux repas semaines aux personnes âgées de 65 ans et plus durant une période de 12 semaines, le tout livré et entièrement gratuit.

**2021-01-005 8.3 ADOPTION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SIÈGEANT SUR CERTAINS COMITÉS.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé de Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la liste présentée lors du budget 2021 soit approuvée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**9. ADMINISTRATION**

**2021-01-006 9.1 DEMANDE DE PROJET ÉTUDIANT.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de projet d'emploi étudiant pour la période estivale 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à embaucher un étudiant (e) comme préposé(e) à la guérite, pour une période de huit (8) semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** la directrice générale soit autorisée à présenter un projet au nom de la municipalité et au besoin à signer les documents nécessaires au nom de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-007      9.2      EMBAUCHE DU COMPTABLE M. SERGE LEBLANC POUR L'ANNEE 2021 AU MONTANT DE 3 370.00\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** M Serge Leblanc CPA a présenté à la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens une offre de services professionnels pour l'année 2021 au montant de 3 370.00\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre comprend la vérification comptable et la production des états financiers annuels et correspond aux besoins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller appuyée par Laurent Garneau conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'offre de services de M. Serge Leblanc, CPA soit accepté pour l'année 2021 au coût de 3 370.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-008      9.3      EMBAUCHE DE ME CAROLINE PELCHAT POUR L'ANNEE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil avaient demandé deux offres de services pour les services juridiques de l'année 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre retenue est celle de Me Caroline Pelchat

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de services est d'un montant de 1200. \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Caron conseiller appuyé de Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le conseil accepte l'offre de services de première ligne proposée le 9 décembre 2020 de l'étude légal Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l pour l'année 2021, pour un montant forfaitaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de 1200.\$ plus les débours et taxes. Le conseil réévaluera à l'automne 2021 l'opportunité de conclure une nouvelle entente avec cette étude légale pour l'année 2022.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**9.4      SUIVI DES ÉTAPES POUR L'ANNEXION DU CHEMIN DUPUIS.**

Le présent dossier évolue normalement. Des réponses négative ont été reçues de la part de la municipalité de Ham-Sud et de la MRC des Sources. Les documents seront remis aux autorités gouvernementales pour la suite des procédures

2021-01-009

9.5 **DEMANDE DE MARQUIS HENRI, BRANCHEMENT DE L'ELECTRICITE À SA CABANE À SUCRE**

Pour ce dossier M. Maire André Henri se retire de la séance à 19h 17 puisque ce dossier implique son neveu.

Madame Christine Marchand, maire suppléante préside l'assemblée.

Pour faire suite à la discussion qui a eu lieu en atelier de travail en après-midi, la municipalité croit ne pas avoir toutes les informations nécessaires pour prendre une position sur le sujet.

Sur proposition de Claude Caron appuyé par Gilles Gosselin il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil demande à Monsieur Henri de lui déposer un document dans lequel plus d'informations seront transmises le tout étant accompagné d'explications d'un électricien relativement aux solutions proposées pour alimenter les installations électriques de M. Henri, du chemin public jusqu'à sa cabane à sucre.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**RETOUR DE MONSIEUR LE MAIRE A 19H18**

2021-01-010

9.6 **ADOPTION DU REGLEMENT 293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

**Attendu que** le règlement portant le numéro 76 est amendé par le règlement 293 qui prévoit l'indexation du traitement des élus annuellement.

**Attendu que** le règlement portant le numéro 76 est indexé annuellement au montant prévu pour l'année 2021 et s'appliquera aux années subséquentes.

**Attendu que** l'indexation retenue pour l'année 2021 est de 2%

**Attendue que** la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit à l'article 5 que le règlement peut prévoir que la rémunération sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

**Attendu que** le règlement aura un effet rétroactif conformément à la loi.

**Attendu que** le calcul pour déterminer les salaires a été fait conformément à l'article 12 de la LTEM (Loi sur le traitement des élus municipaux)

**Attendu que** le règlement portant le numéro 76 est amendé par le règlement 293 qui prévoit l'indexation du traitement des élus annuellement.

**CONSIDÉRANT** que La Corporation Municipale a établi les salaires des élus comme suit;

La rémunération annuelle du Maire est de **14 428.80\$** et est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire pour l'exercice financier 2021 est de **9 619.20 \$** et son allocation de dépenses est de **4 809.60. \$**

La rémunération annuelle des conseillers est de **4 809.60. \$** et est ventilée de la façon suivante : le salaire d'un conseiller pour l'exercice financier 2021, est de **3 206.40 \$** et allocation de dépenses est de **1 603.20 \$**.

#### **ARTICLE 1;**

Pour l'exercice financier 2021, le salaire du maire est fixé à **9 619.20 \$** et l'allocation de dépenses à **4 809.60**.

Pour l'exercice financier 2021, le salaire des conseillers est fixée à **3 206.40 \$** et l'allocation de dépenses à **1 603.20 \$**.

#### **ARTICLE 2;**

Pour les années subséquentes, les montants mentionnés ci- dessus pourront être indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à un avis publié par le Ministère des Affaires Municipales dans la Gazette officielle du Québec à cette fin.

#### **ARTICLE 3**

Une allocation de dépenses telle que mentionnée à l'article 1, représentant le 1/3 des salaires tels que décrits au présent règlement. Pour chacun des élus, Le maire et les conseillers, en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leurs tâches.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé de Michel Prince, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que le règlement 293 soit adopté.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **9.7 SUIVI DU DOSSIER D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

Des informations seront prises pour connaître la disponibilité de la firme choisie en 2020.

#### **2021-01-011 9.8 DOSSIER ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR**

**ATTENDU QU'**une analyse a été complété à l'égard des deux offres présentées par BURO PRO et l'autre par MÉGA BUREAU ;

**ATTENDU QUE** le choix retenu est celui du photocopieur Konica Minolta C360i à 4 tiroirs.

**ATTENDU QUE** le coût autorisé est de 5 200.00\$ plus taxes, plus frais de photocopies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Michel Prince conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que l'achat du photocopieur soit autorisé chez BURO PRO au coût de 5 200.00\$ plus taxes, plus photocopies.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**10. AQUEDUC ET ÉGOUTS**

**11. SECURITE PUBLIQUE ;**

**2021-01-012**

**11.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AVEC LA CROIX ROUGE ET LE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne-ressource nommée par la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Marchand conseillère, appuyé par Michel Prince conseiller il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** soit renouvelée l'entente de services avec la Croix-Rouge au coût de 175.00\$ pour l'année 2021.

**Que** la personne responsable nommée pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens soit Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge.

**Que** le conseil accepte la dépense et le paiement de la somme de 175.00\$

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**2021-01-013**

**11.2 RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À ROULI-BUS INC POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire renouveler son adhésion au service de transport adapté offert par Rouli-Bus inc. pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contribution financière demandé par l'organisme pour l'année 2021 est de 797.05\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité renouvèle son adhésion à l'organisme Rouli-Bus inc. pour l'année 2021 et que soit autorisé le paiement de la cotisation qui s'élève à 797.05\$.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**12. VOIRIE**

**2021-01-014**

**12.1 DEMANDE DE LA SUBVENTION POUR LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du député, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie municipal;

**ATTENDU QUE** les chemins concernés sont les suivants : Chemin Gosford Sud, Pente douce, Rue de L'Anse, Chemin de la Rive, Chemin du lac Nicolet , Rue de l'Église, Rue Principale, Rang 10 & 11 rang ( petit 10), Chemin de la Montagne, Chemin Gosford Nord Rue Paradis ;

**Pour un total de : 75 000. \$**

Liste des travaux incluant les équipements / machineries nécessaires :

- Creusage de fossés
- Achat de gravier et pierre
- Remplacement de tuyaux pour drainage
- Contrôle de l'eau en bordure des chemins
- Rechargement et épandage de gravier

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Marchand conseillère, appuyé par Gilles Gosselin conseiller il est adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière soit transmise à M. Sébastien Schneeberger député provincial de Drummond/ Bois- Francs au montant de 75 000.00\$

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**12.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu en après-midi pendant l'atelier de travail.

**13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2021-01-015**

**13.1 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR LA MISE À JOUR DES REGLEMENTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux prix budgétaires pour effectuer la phase 1 des modifications des règlements d'urbanisme de la municipalité

**ATTENDU QUE** la firme retenue est EXP de Drummondville

**ATTENDU QUE** le budget alloué est de 10 000.00\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Caron conseiller, appuyé par Laurent Garneau conseiller il est adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat de la phase 1 soit alloué à la firme EXP de Drummondville selon le budget alloué.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**14. LOISIRS ET CULTURE**

**2021-01-016 14.1 DEMANDE AU FOND ARTHABASKIEN**

Sur proposition Christine Marchand conseillère, appuyée par Gilles Gosselin conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière au montant de 1 000.00\$ provenant du Fonds culturel arthabaskien soit présenté à la MRC d'Arthabaska.

Que Mme Thérèse Lemay DG et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter et signer la demande pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**15. AFFAIRES DIVERSES**

**2021-01-017 15.1 AUTORISATION DE PAYER LES COTISATIONS ADMQ, COMBECQ, FQM, COPERNIC, PG SOLUTION, QUÉBEC MUNICIPAL, CRSBP, SPAA, CUISINE COLLECTIVE, PRÉVENTION SUICIDE, COTISATION HAUT RELIEF.SIUCQ**

Sur proposition de Michel Prince, conseiller appuyée par Gilles Gosselin, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement des cotisations annuelles ci-haut décrites soient autorisés pour l'année 2021.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**2021-01-018 15.2 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2012-06-098 QUANT À L'EMBAUCHE DU CONCIERGE**

Sur proposition de Claude Caron conseiller appuyée par Laurent Garneau conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que Madame Thérèse Lemay soit embauchée à titre de concierge selon les conditions convenues entre les deux parties.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**15.3 LISTE DE LA CORRESPONDANCE :**

- Vœux du temps des fêtes aux élus et employés municipaux;

Aubert et Morency, Entretien Général Patrick Lemay, Excavation Marquis Tardif Carrière PCM, Tremblay Bois Mignault, Assurance Johanne Bégin, Fondation de l'hôpital HDA, Denis Fortier maire St-Fortunat, Ville de Victoriaville, Gesterra, Gaudreau, Carrefour d'entraide Bénévoles, Député Alain Rayes.

Plusieurs envoies par courriel ont également été reçus.

- Cartes de remerciement/ appels téléphonique reçus pour les cadeaux remis aux personnes de 65 ans et plus.  
Mme Pierrette Dion, merci pour la belle surprise.  
M. Claude Hunter, Mme Mariette Hamelin Merci de tout cœur de votre délicate attention.  
M. Jean-Pierre Jean et Mme Chantal Dubois remerciement du fond du cœur.  
M. Mme René Barette remerciement pour cette surprise.  
M. Éric Bourquin et Mme Sylvie Berthaud remerciement et belle initiative  
Mme Réjeanne Lehoux gros merci elle était très émue par cette initiative aux personnes âgées.  
Mme Rosaline Lanctot merci ce fut grandement apprécié pour les bons vœux accompagnés de gâteries bien choisies.  
M. Richard et Lucie Côté remerciement pour la délicate attention c'est très apprécié
- Carte de remerciement de M. Michel Baril pour le message de sympathie lors du décès de sa mère.
- Lettre de la Municipalité de Ham Sud (Elle est contre l'annexion)
- Lettre MRC des Sources désapprouve ledit règlement 290 sur l'annexion
- MRC d'Arthabaska première politique jeunesse.
- Rapport et vœux des fêtes concertation des personnes Aînées Centre du Québec

#### **15.4 VARIA**

### **2021-01-019 RÉSOLUTION POUR OFFRIR NOS CONDOLÉANCES À LA FAMILLE JUTRAS**

M. Claude Caron demande que la municipalité offre ses condoléances à la famille de Monsieur Gérald Jutras et Madame Christine Marchand suite au décès du père de Monsieur Gérald Jutras (Monsieur Gérard Jutras) et du beau-père de Madame Christine Marchand (Monsieur Lucien Bergeron)

**ATTENDU QU'**une résolution existe déjà depuis plusieurs années pour l'envoi de fleurs ou de dons selon la demande de la famille.

Sur proposition de Claude Caron conseiller appuyée par Laurent Garneau conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les condoléances et l'envoi de fleurs ou de dons au choix de la famille soient transmis aux personnes intéressées touchées par ces deux décès.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **REMERCIEMENT DE MADAME CHRISTINE MARCHAND**

Madame Marchand remercie la municipalité pour le don de 100.00\$ qui a été remis à la fondation Marie Pagé.

### **16. PERIODE DE QUESTIONS ;**

M. Réal Tremblay a demandé a qui a été cédé l'assiette de l'ancienne route 34 ?

**Réponse :** La directrice générale lui a répondu que cela avait été cédé à M. Francis Turmel Larrivée.

**17 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Proposé par Gilles Gosselin, conseiller à 19h30

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **maire**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **Directrice générale**